

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 73 JUILLET 2020



Mairie de LAGUENNE
Tél : 05.55.20.09.21
Courriel :
mairie.laguenne@wanadoo.fr
URL site mairie :
[http://mairie.wanadoo.fr/
laguenne.19/indexlag.htm](http://mairie.wanadoo.fr/laguenne.19/indexlag.htm)
Heures d'ouverture au public
du lundi au jeudi :
8 H - 12 H - 13 H 30 - 17 H 30
le vendredi :
8 H - 12 H - 13 H 30 - 16 H 30
le samedi
9 H - 12 H 00

**Mairie de SAINT-BONNET-
AVALOUZE**
Tél : 05.55.26.41.69
Courriel :
mairiesaintbonnetavalouze@w
anadoo.fr
Mercredi :
9h00-12h00 et 14h00-18h00
Horaires de permanence des
élus
Mardi et jeudi de 17h30 à
18h30 sur rendez-vous

**En raison des congés annuels, la
Mairie sera fermée
les samedis matin
du 11 juillet au 30 août inclus**

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
Tirage : 950 exemplaires
Adresse : 7 Avenue du Puy du Jour
19150 LAGUENNE-SUR-AVALOUZE

BIBLIOTHEQUES

Laguenne
Heures d'ouverture
au public
le mercredi
9 H 00 - 12 H 00
14 H 00 - 17 H 00
le samedi
9 H 00 à 12 H 00

Saint-Bonnet-Avalouze
Heures d'ouverture
au public
le mercredi
14h30-16h

BorgWarner

Motion de soutien au personnel de l'entreprise BorgWarner

Nous avons récemment appris la volonté de l'équipementier automobile américain BorgWarner de fermer, en mars 2022, son usine située sur la zone d'activités de La Montane, 19800 Eyrein.

L'annonce de la prochaine disparition de cette entreprise, premier employeur privé de l'agglomération de Tulle, est un choc pour les 368 salariés, les élus et la population locale, tant elle occupe une place importante sur les plans social et économique dans le département.

Installé depuis 1995 en Corrèze, après avoir racheté l'usine de La Marque, le groupe BorgWarner s'est implanté grâce à un soutien financier très important des pouvoirs publics. En 2006, l'usine BorgWarner déménage sur la zone d'activités de La Montane, sur la Commune d'Eyrein et investit, quelques années plus tard, plusieurs millions d'euros dans l'installation d'une nouvelle chaîne de production de modules de pilotage de boîtes de vitesses automatiques, toujours grâce à des aides publiques très élevées.

Depuis 2016, l'entreprise enregistre une baisse de ses commandes et réduisait ses effectifs qui avaient atteint près de 700 salariés, intérimaires compris. Néanmoins, rien ne laissait présager une décision aussi brutale et traumatisante.

Le Maire et les élus de Laguenne-sur-Avalouze apportent leur soutien total à l'ensemble des salariés, à leurs familles et demandent :

- que BorgWarner revienne sur sa décision de fermeture du site D'Eyrein et que l'Etat intervienne auprès de BorgWarner pour faire suspendre cette décision

Sinon :

- que BorgWarner accepte d'étudier et de favoriser toute proposition de reprise ou de reconversion du site industriel ;

- que l'Etat apporte son appui, aussi bien financier qu'administratif, pour la reprise ou la reconversion de ce site industriel dans le but de préserver tous les emplois

Tulle, le 3 juillet 2020

Roger CHASSAGNARD
Conseiller Départemental
Maire de Laguenne sur Avalouze

à l'attention de l'ensemble des
personnels de l'entreprise BorgWarner

Stéphanie VALLÉE
Conseillère Départementale
Maire de Saint Paul

Mesdames, Messieurs,

Nous avons appris comme tous avec stupeur et effroi l'annonce de la fermeture programmée de l'entreprise BorgWarner à l'horizon 2022.

Cette décision inattendue et brutale est un coup de semonce pour notre territoire et nous tenons à apporter notre entier soutien aux 368 salariés de cette entreprise, leurs familles et tous les prestataires extérieurs qui seront également touchés par cette décision si elle vient à s'appliquer.

Nous ne pouvons accepter cela, et nous nous associons pleinement à la cellule opérationnelle qui s'est constituée avec l'ensemble des collectivités pour agir auprès des dirigeants et trouver une issue acceptable pour l'ensemble des salariés en revenant sur cette décision ou en favorisant toute proposition de reprise ou de reconversion de ce site industriel.

Soyez assurés de toute notre vigilance et notre disponibilité pour vous soutenir et être à l'écoute de chacun d'entre vous. Nous sommes particulièrement émus par ce drame non seulement industriel mais surtout humain pour tout notre bassin de vie. Notre ruralité se voit durement touchée et la mobilisation de tous est indispensable pour faire face à cette situation.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs et notre soutien.

Roger Chassagnard

Stéphanie Vallée

Groupe des Élus "Corrèze à Gauche"
HÔTEL DU DÉPARTEMENT "MARBOT"

9 RUE RENÉ & ÉMILE FAGE - B.P. 199 - 19005 TULLE CEDEX
TÉL. : 05 55 93 76 70 - Port : 06.78.34.67.56 : 06.47.99.51.95
mail : roger.chassagnard@wanadoo.fr / svalle-prevote@correze.fr



Mesdames et Messieurs,

Chers concitoyens,

Je veux tout d'abord vous remercier pour la confiance que vous nous avez renouvelée lors du scrutin municipal du 15 mars 2020, bouleversé par un contexte sanitaire sans précédent.

Les colistiers d' « Ensemble pour Laguenne » et moi-même vous remercions pour l'accueil que vous nous avez réservé au cours de la campagne électorale. Ces échanges ont été riches d'enseignements pour nous tous et nous nous efforcerons de répondre le plus rapidement possible aux différentes attentes que vous avez formulées lors de nos entrevues.

D'autre part, nous allons mettre tout en œuvre au cours des 6 années à venir pour mener à bien les projets qui vous ont été soumis et que vous avez approuvés.

Notre pays vient de traverser une crise majeure aux conséquences économiques et sociales dont la dimension est encore aujourd'hui incertaine. Cette pandémie, hors du commun par sa gravité et son ampleur, a nécessité des mesures exceptionnelles. A l'échelle locale, nous nous sommes mobilisés pour accompagner au mieux les habitants de notre commune.

Je tiens à remercier les élus sortants ainsi que ceux de la nouvelle équipe qui ont été présents sur le terrain pour assurer l'aide aux personnes vulnérables, la distribution de masques ainsi que la poursuite de la gestion municipale.

J'adresse également mes remerciements et ma reconnaissance à tous les agents municipaux qui ont fait preuve d'une grande conscience professionnelle en assurant, pour certains, la maintenance et la continuité des services administratifs et, pour d'autres, la sécurité et la salubrité des lieux et locaux.

Merci également à l'équipe enseignante qui a su s'adapter pour effectuer une rentrée scolaire hors norme en respectant les mesures sanitaires imposées, aidée en cela par un personnel communal dédié ainsi que d'élus volontaires.

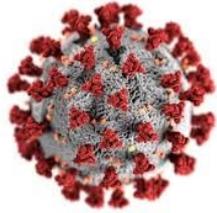
La situation sanitaire actuelle étant encore préoccupante, les mesures préventives restent de mise. Je vous invite donc à la plus grande vigilance et au respect des gestes barrière.

Vous avez été destinataires dans un premier temps de masques réutilisables, fournis par la mairie et distribués par les élus dans vos boîtes aux lettres. Dans un deuxième temps, une distribution de masques fournis par Tulle Agglo a été effectuée par des élus, à la mairie. Les personnes n'ayant pas perçu cette dotation peuvent se présenter au secrétariat de la mairie munies d'un certificat de domicile et du livret de famille.

A titre personnel, c'est toujours avec le même enthousiasme que je vais continuer à vous servir en tant que maire. J'exercerai ce nouveau mandat toujours avec la même détermination, la même disponibilité et le sens du collectif qui m'a toujours animé.

Le Maire

Roger CHASSAGNARD



La municipalité de Laguenne-sur-Avalouze est restée mobilisée pour aider la population à traverser la difficile période du confinement. Les enfants des personnels réquisitionnés (hôpitaux, pompiers, gendarmes, ephad ...) avaient la possibilité d'être accueillis dans les écoles en prenant contact avec les services départementaux de l'Education Nationale. « Les personnes âgées éprouvant des difficultés de déplacement pour faire des courses alimentaires ou pharmaceutiques ont été invitées à se faire connaître auprès de la mairie poursuit Roger Chassagnard le maire de la commune et nous avons mis à la disposition des administrés les attestations dérogatoires de déplacement ». Ces documents ont pu être retirés gratuitement auprès du secrétariat de la mairie qui est resté ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h30 à 16h30 et le samedi matin de 9 heures à midi. Les personnes en difficultés sur le territoire de Saint-Bonnet-Avalouze ont pu prendre contact auprès de Noël Jacquement. « Le secrétariat de Saint-Bonnet est resté ouvert le mercredi de 9 heures à midi et de 14 heures à 17h30 précise encore le maire délégué et la permanence des élus a été maintenue le mardi et le jeudi de 17h30 à 18 heures ».

Avec les prescriptions dictées par la crise sanitaire qu'a traversé notre pays, le quotidien du personnel communal a été bouleversé à Laguenne comme dans toutes les autres communes. « Notre personnel administratif est resté en place au service du public explique Roger Chassagnard le maire de la commune, mais tous les autres employés ont eu pour unique mission le nettoyage et la désinfection de tous les bâtiments publics ». Poignées de portes, tables, chaises, rien n'a échappé à la détermination des employés municipaux, tous très concernés par cette tâche. « C'est autant pour assurer notre protection que celle des usagers explique Mathilde qui travaille aux cuisines de la résidence René Cassin, le réfectoire et les cuisines sont désinfectés le matin en arrivant et l'après-midi après le service ». Car malgré la fermeture des 2 écoles, il y avait encore une vingtaine de personnes qui venaient tous les midis prendre leur repas. « Le service a été aménagé pour répondre à des conditions de sécurité très strictes poursuit Luis, le collègue de Mathilde, les pensionnaires de la résidence sont installés à 2 par table au lieu de 4 habituellement pour être éloignés de plus d'un mètre ». Pourtant soucieux de travailler avec des produits frais, Luis a expliqué aussi que pour des difficultés d'approvisionnement ce sont des produits congelés qui ont été préparés. « La qualité des repas n'y a pas perdu mais pour limiter la répétition des livraisons nous avons commandé du surgelé qui nous a été livré tous les 15 jours ». « La Mairie a été obligée d'interdire les visites aux pensionnaires de la résidence poursuit le maire, seuls les personnels de santé ont été autorisés à entrer dans le bâtiment en respectant tous les gestes barrières».

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable

Elections

Maire—Maire Délégué



C'est une liste rajeunie et renouvelée à 50% qu'a conduit le maire sortant Roger Chassagnard. En soulignant le récent palmarès qui a fait de Laguenne-sur-Avalouze la première commune Corrézienne de moins de 2000 habitants où il fait bon vivre (1568 habitants ici), la liste « Ensemble pour Laguenne-sur-Avalouze » s'est déclarée ouvertement animée par des valeurs écologiques, de justice sociale et de tolérance. Déterminés à poursuivre ce qui a été engagé au cours des mandats précédents (restauration de la Salvanie et aménagement de son parc avec accès libre, aménagement de la salle polyvalente de Saint-Bonnet-Avalouze...), les candidats se sont engagés aussi à maintenir la prise en charge de plus de 60% des frais scolaires pour les enfants scolarisés dans la commune. Mobilisés également pour renforcer l'identité de la commune nouvelle, la nouvelle équipe compte poursuivre le soutien apporté aux associations locales. L'ensemble du programme qui dictera les actions de la municipalité a été détaillé dans une documentation électorale distribuée à la population.

La liste des élus par ordre alphabétique :

Caroline Bélotti, Julie Benouw, Vanessa Botton, Véronique Bourguignon, Christophe Boussignac, Mari Brandibas, Sylvain Cales, Christophe Ceaux, Roger Chassagnard, Mickael Cordéro, Corinne Deshors, Jacqueline Eyrolle, Nicole Eyrolles, Roland Freygefond, Nicole Freygefond, Christian Guyonnet, Noël Jacquement, Bernard Miech, Jean-Pierre Roux, Estelle Sarrazin, Pierre Saubion, Didier Seigne, Dominique Vidal.

Adjoints



Crise sanitaire oblige, c'est dans la vaste salle des fêtes de Laguenne que les 23 conseillers municipaux se sont réunis pour mettre en ordre de marche l'équipe municipale élue en mars dernier. La séance a débuté par une minute de silence à la mémoire de Bruno Chausson, employé municipal récemment décédé après avoir lutté. Roger Chassagnard a ensuite tenu à remercier les élus sortants, en insistant sur l'engagement de certains durant plusieurs mandats successifs. Il a souligné leur totale implication au sein des commissions respectives dont ils avaient la charge et a salué leur dévouement au service de la commune. Il a également fait valoir le soutien et la disponibilité des anciens et nouveaux élus, des secrétaires de mairie et des employés municipaux qui, au cours de la pandémie, ont œuvré au plus près des administrés en les assurant de notre soutien, en étant à leur écoute, en effectuant la livraison de courses et distribution de masques.

Il a exprimé le souhait que cette mobilisation et cette efficacité perdurent tout au long de ce nouveau mandat.

Au terme du premier scrutin, c'est sans surprise que Roger Chassagnard a été réélu à la tête de l'exécutif Guennois. Il a ainsi pu enfiler pour la 7^{ème} fois consécutive l'écharpe du maire de la commune. L'assemblée a ensuite procédé à l'élection de Noël Jacquement qui a retrouvé son poste de maire délégué de Saint-Bonnet-Avalouze. Les deux derniers scrutins ont permis d'élire six adjoints (Nicole Eyrolles, Noël Jacquement, Nicole Freygefond, Didier Seigne, Dominique Vidal et Christian Guyonnet) et deux conseillers délégués (Mari Brandibas et Roland Freygefond). La séance s'est poursuivie avec la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats et des organismes de coopération intercommunale.



Conseil Municipal

COMMISSIONS MUNICIPALES

Le MAIRE et ses ADJOINTS définissent les grandes orientations et convoquent

Les 5 commissions présidées par un membre du Conseil Municipal

- URBANISME AMENAGEMENT	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ACTION SOCIALE SOLIDARITE	VIE ASSOCIATIVE	FINANCES
<ul style="list-style-type: none"> * Travaux, Voirie, Patrimoine * Projets d'équipement * Assainissement * Circulation * Projets d'équipements d'espaces publics et d'agrément * Projet d'équipements sportifs * Gestion Foncière * Habitat... 	<ul style="list-style-type: none"> * Commerce, Artisanat * Agriculture * Tourisme * Equipements liés aux tertiaire * Hôtels, Camping * Gestion des Structures 	<ul style="list-style-type: none"> * Education * Maison de retraite * Résidence de l'autonomie René Cassin * Aide sociale, Transport * Responsabilisation du personnel communal * Recrutement, Formation * Tarification des services * Détermination du montant des taxes 	<ul style="list-style-type: none"> * Sports * Loisirs * Culture * Clubs personnes âgées et Associations Diverses * Manifestations * Animations, ... * Réceptions * Fêtes * Jummelage * Vendanges 	<ul style="list-style-type: none"> * Tarification des services * Détermination du montant des taxes * Recenser les besoins * Définir les priorités financières et les échéances des projets * Soumettre ceux-ci au Conseil Municipal
V/Président : CHASSAGNARD R.	V/Président : ROUX J.P.	V/Président : SEIGNE D.	V/Président : GUYONNET C.	V/Président : JACQUEMENT N.
FREYGEFOND Roland GUYONNET Christian SAUBION Pierre JACQUEMENT Noël CALES Sylvain BOURGUIGNON Véronique EYROLLE Jacqueline	MIECH Bernard SEIGNE Didier GUYONNET Christian	BOUSSIGNAC Christophe EYROLLE Jacqueline	CEAUX Jean-Christophe FREYGEFOND Roland CHASTRUSSE Marie-Louise CALES Sylvain SAUBION Pierre	BOURGUIGNON Véronique FREYGEFOND Nicole
APPEL D'OFFRE		C.C.A.S.		
Respons. : CHASSAGNARD R.		Responsable : SEIGNE D.		
BOUSSIGNAC Christophe SEIGNE Didier (MT) SAUBION Pierre (MT) BOURGUIGNON Véronique (MS) CEAUX Jean-Christophe (MS) CORDERO Mickaël (MS)		CEAUX Jean-Christophe FREYGEFOND Nicole EYROLLES Nicole DESCOUBES Bernard EYROLLE Jacqueline VIDAL Dominique DESHORS Corinne		
SYNDICAT ELECTRIFICATION	DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT	RESIDENCE RENE CASSIN	GESTION DE L'ENSEMBLE DES SALLES	
Respons. : CHASSAGNARD R.	Respons. : BENOÛW Julie	Respons. : BRANDIBAS M.	MAISON DE PAYS	
JACQUEMENT Noël (MT) SEIGNE Didier (MS) VIDAL Dominique (MS)	* Environnement, développement durable * Qualité de vie, labélisation, villes et villages où il fait bon vivre, relation entre administrés	GOUTTE Martine BELOTTI Caroline EYROLLES Nicole	Contrôle, états des lieux, surveillance de l'ensemble des salles de la commune	
SYNDICAT AEP LES 2 VALLEES	* Collecte des déchets, tri sélectif * Transport, mobilité * Agriculture * Gestion du cimetière	CAISSE DES ECOLES	Responsable : FREYGEFOND R.	
Respons. : CHASSAGNARD R.	FREYGEFOND Roland SEIGNE Didier	PERSONNEL COMMUNAL	CEAUX Jean-Christophe MIECH Bernard GUYONNET Christian	
SEIGNE Didier JACQUEMENT Noël EYROLLE Jacqueline		Respons. : EYROLLES N.		
COMITE DE FLEURISSEMENT ET D'EMBELLISSEMENT		CEAUX Jean-Christophe BELOTTI Caroline FREYGEFOND Nicole SARRAZIN Estelle		
Respons. : VIDAL D.		* RESTAURANT SCOLAIRE * PERISCOLAIRE * AFFAIRES SCOLAIRES		
CHADEYRON Nicole EYROLLE Jacqueline CHASTRUSSE Marie-Louise		Respons. : FREYGEFOND N.		
		BELOTTI Caroline EYROLLES Nicole BOUSSIGNAC Christophe SARRAZIN Estelle		

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

REALISATION DES PROJETS

INFORMATION DU PUBLIC	
<ul style="list-style-type: none"> * Bulletin Municipal * Affichages * Synthèse des C. R. du Conseil Municipal * Site internet : secrétariat de mairie 	<ul style="list-style-type: none"> * Permanences * Réunions Publiques * Réunions de quartier sur des projets spécifiques
Responsable : VIDAL D. / BOTTON V.	
BOUSSIGNAC Christophe	

Cérémonies des vœux

C'est en présence de plus d'une centaine de personnes que Roger Chassagnard a présenté les vœux de la municipalité locale, complétés par ceux de Noël Jacquement, maire délégué de Saint-Bonnet-Avalouze. Elections municipales obligent, les deux élus n'ont guère pu s'étendre sur les projets à venir pour ne pas mélanger cérémonie des vœux et meeting pré-électoral. « Mais la cérémonie des vœux c'est aussi l'occasion de remercier toutes les forces vives de la commune » a déclaré le maire de Laguenne-sur-Avalouze, saluant au passage tous les bénévoles des nombreuses associations Guennoises, le personnel de la commune et tous les élus de Laguenne et Saint-Bonnet-Avalouze.

Pour terminer, Roger Chassagnard a rappelé les faits marquants de l'année 2019 (mariage avec Saint-Bonnet-Avalouze, jumelage avec Péro-Viséu) puis il a évoqué les prochaines échéances électorales et sans déclarer ouvertement sa propre candidature. Le maire de Laguenne a rassuré l'assistance en annonçant « qu'une équipe renouvelée sollicitera de nouveau vos suffrages en mars prochain ». Après avoir salué la mémoire de son prédécesseur Jean-Pierre Corrèze, décédé en mai dernier, Noël Jacquement a qualifié l'année 2019 comme une année de transition « année de découverte pour nous tous » et a regretté les pertes de compétences successives « qui bouleversent la gouvernance de nos collectivités et qui rendent plus flous nos champs d'action... ». Après avoir écouté les vœux de Pascal Calvitte (conseiller régional), Dominique Noailletas (représentant le sénateur Chasseing), Stéphanie Vallée (conseillère départementale) et Matthieu Doligez, secrétaire général de la préfecture, les Guennois et les Avalouziens se sont à nouveau réunis autour d'un buffet copieusement garni.

C'est dans le cadre de la cérémonie des vœux de Laguenne-sur-Avalouze que la municipalité locale a rendu hommage à Christelle Vergne, employée à la commune. « Tu as débuté ta carrière à Laguenne en 1996 et depuis 2003 tu es employée par la caisse des écoles au titre d'adjointe technique à l'école maternelle de Laguenne » a rappelé Nicole Eyrolles, maire adjointe chargée des affaires scolaires en saluant sa conscience professionnelle et sa serviabilité reconnue par tous ses collègues. Pour ses 20 années de travail au service de la collectivité, Christelle Vergne a été décorée de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale par Matthieu Doligez, secrétaire général de la préfecture. Elle a ensuite reçu des mains du maire de Laguenne la médaille de la ville de Laguenne.



Devoir de mémoire 8 juin



C'est en comité restreint que le 8 juin quelques élus et représentants des anciens combattants se sont réunis au pied de la stèle de Pounot érigée à la mémoire des victimes. Lors de cette cérémonie, toujours empreinte d'autant d'émotion, le Maire, Roger Chassagnard a déposé une gerbe en mémoire des soldats morts pour la France de 1939 à 1945.

SAINT-BONNET-AVALOUZE

Fleurissement



Le confinement ayant gravement perturbé l'activité des horticulteurs, l'acquisition de fleurs n'a pu être réalisée en temps voulu et a limité les choix. Néanmoins, les élus ont souhaité apporter un brin de gaieté dans cette période morose et se sont mobilisés pour désherber et fleurir le bourg de Saint-Bonnet

Point internet @

Démarches administratives



Pour vos démarches administratives (carte grise, carte d'identité, inscriptions transports scolaires,...), Christèle vous accueillera au sein de la salle informatique de la bibliothèque et vous accompagnera avec plaisir le mercredi après-midi de 14h à 17h et samedi matin de 9h à 12h et durant les vacances scolaires, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi matin de 9h à 12h.

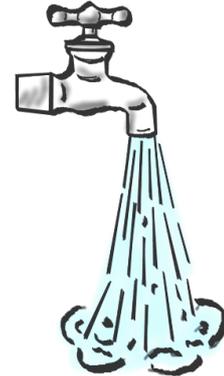
Pour toutes informations, n'hésitez pas à la contacter au 05.55.20.83.43



Suite au départ du Docteur Topor, les patients qui n'ont pas pu retirer leur dossier médical doivent se rapprocher du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins situé 5 rue du Docteur Faugeron à Tulle.
Le Conseil Municipal fait tout son possible pour trouver un nouveau médecin pour notre commune.

Eau

Depuis le 1er janvier 2020, la gestion de l'eau potable est déléguée à 4 syndicats par TULLE AGGLO (05.55.20.75.00). La maintenance des réseaux et de la consommation a été confiée aux syndicats des eaux existants. En ce qui concerne notre commune, c'est le Syndicat des Eaux des 2 Vallées (05.55.26.21.60), que le Conseil Municipal a choisi. Il assurera la facturation, le dépannage et le fonctionnement. Cette situation nouvelle a perturbé les opérations de relevé des compteurs individuels (actuellement en cours), et par voie de conséquence les facturations relatives aux abonnements et consommations.



SAINT-BONNET-AVALOUZE

Entretien des espaces verts



Malgré les interventions ponctuelles de l'équipe municipale guennoise, l'affectation permanente d'un employé communal sur le territoire de la commune déléguée se fait urgente. La recherche d'une solution pérenne est en cours....

Nouveauté à Laguenne-sur-Avalouze



Nous donnons vie à vos projets
Créateur - Fabricant - Poseur
05 55 26 17 06

19150 LAGUENNE



Elus en 2014 ou en mars dernier, les conseillers municipaux de Laguenne-sur-Avalouze se sont mobilisés pour distribuer à la population de la commune nouvelle des masques de protection fabriqués par l'entreprise Corrézienne Top Maille de Chamberet. « Nous avons commandé près de 2000 masques pour en distribuer 2 par foyer explique le maire Roger Chassagnard. Cette opération est financée à 100% par la commune et elle est indépendante de toutes autres dotations émanant d'autres collectivités territoriales ». Après les avoir conditionnés dans des enveloppes avec un mode d'emploi et un courrier du maire, les élus ont arpenté les rues de Laguenne et de Saint-Bonnet-Avalouze pour déposer dans les boîtes aux lettres ces précieuses protections. « Ces masques sont homologués et sont à usage multiple précise encore Roger Chassagnard, des exemplaires seront également distribués aux employés de la commune.» La municipalité rappelle que tous les élus sont restés à la disposition des personnes rencontrant des problèmes pour effectuer leurs courses alimentaires ou pour des renouvellements de médicaments.

Pendant deux après-midis quelques élus et bénévoles se sont réunis afin de découper et mettre en forme les masques attribués par Tulle agglomération. Ils ont été distribués par les élus le Mercredi 08 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h à 17h00 dans les locaux de la Mairie de Laguenne et de la Mairie de Saint-Bonnet-Avalouze. La distribution s'est faite sur présentation d'un justificatif de domicile et du livret de famille. Les personnes n'ayant pas pu se déplacer peuvent se rapprocher des services de la Mairie.



7 Rue du Rival
19150 LAGUENNE SUR AVALOUZE

06 43 33 54 72

N°SIRET : 389.252.859.00027



Actualité travaux



Avancée des travaux au Manoir de la Salvanie :
Enfouissement des canalisations, finitions des escaliers extérieurs et pose de torchis.



Actualité travaux



Début des travaux du futur City Stade rue des Armuriers:

Les agents municipaux ont réalisé le terrassement et la préparation du futur City Stade avant la pose d'enrobé par Eurovia.

L'entreprise Mefran-Altrad doit finir la mise en place et effectuer les différents tracés la semaine 29.



Entretien et réfection des peintures : garde-corps, portails, jeux école primaire.



Ecoles



Ecole primaire :

Changement de la porte devant le local technique gaz, pose d'enrobé et remise à niveau du fond de la cour de l'école.

Les trous qui faisaient leur apparition ont été colmatés par une large bande de ciment sur les rebords de la cour (souvent utilisés comme bancs par les élèves).

La classe de CP et la salle arts plastiques sont en cours de réfection.

La passerelle a été repeinte aux couleurs de notre commune

Nous sommes également en attente de devis. Ils concernent la pose de volets roulants isolants dans les classes du primaire et seront présentés aux différents financeurs pour l'obtention de subventions.



Ecole maternelle :

Le jeu de la cour de l'école maternelle ayant subi les ravages du temps et les très nombreux passages des enfants, des travaux de réfection sont envisagés par le constructeur.



Actualité travaux



Pôle culturel et sportif : changement de l'éclairage public, passage à l'éclairage LED, transformation de l'accessibilité à la cuisine de la salle des fêtes.



Réfection, avec la participation de l'Agglo, de la rue du Rival et de la Côte Profonde en enrobé.



FINANCES LOCALES

BUDGET 2020

Le budget de la commune, pour l'année 2020, a été présenté et voté par le Conseil Municipal le 18 juin dernier. Le budget se présente sous le respect des normes de comptabilité M14.

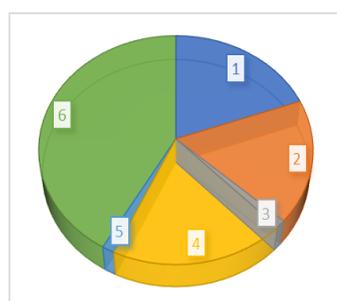
Le Budget principal 2020 s'équilibre donc en recettes et en dépenses :

- pour la section de fonctionnement à : **1 892 000 €**
- pour la section d'investissement à : **2 072 000 €**

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

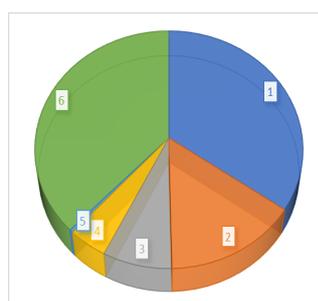
SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES



1 - Charges personnel	367 900
2 - Charges à caractère	328 800
3 - Charges financières	20 000
4 - Charges diverses	357 908
5 - Dépenses imprévues	25 392
6 - Virement investissement	792 000
TOTAL	1 892 000

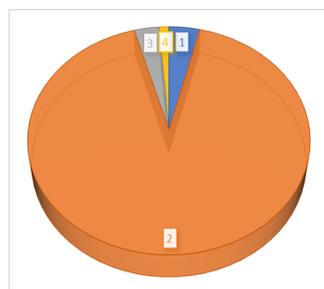
RECETTES



1 - Impôts et taxes	657 550
2 - Dotations et subventions	281 800
3 - Revenus des immeubles	145 100
4 - Produits des services, du domaine et ventes	82 000
5 - Produits divers	8 054
6 - Excédent reporté	717 496
TOTAL	1 892 000

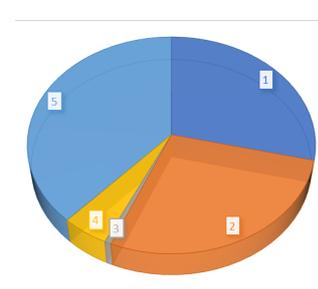
SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES



1 - Achats mobiliers et immobiliers	80 500
2 - Travaux	1 901 000
3 - Emprunts et dettes	65 000
4 - Autres dépenses	25 500
TOTAL	2 072 000

RECETTES



1 - Résultat antérieur	596 051
2 - Subventions	569 500
3 - Dotations	14 308
4 - Autres recettes	100 141
5 - Virement	792 000
TOTAL	2 072 000

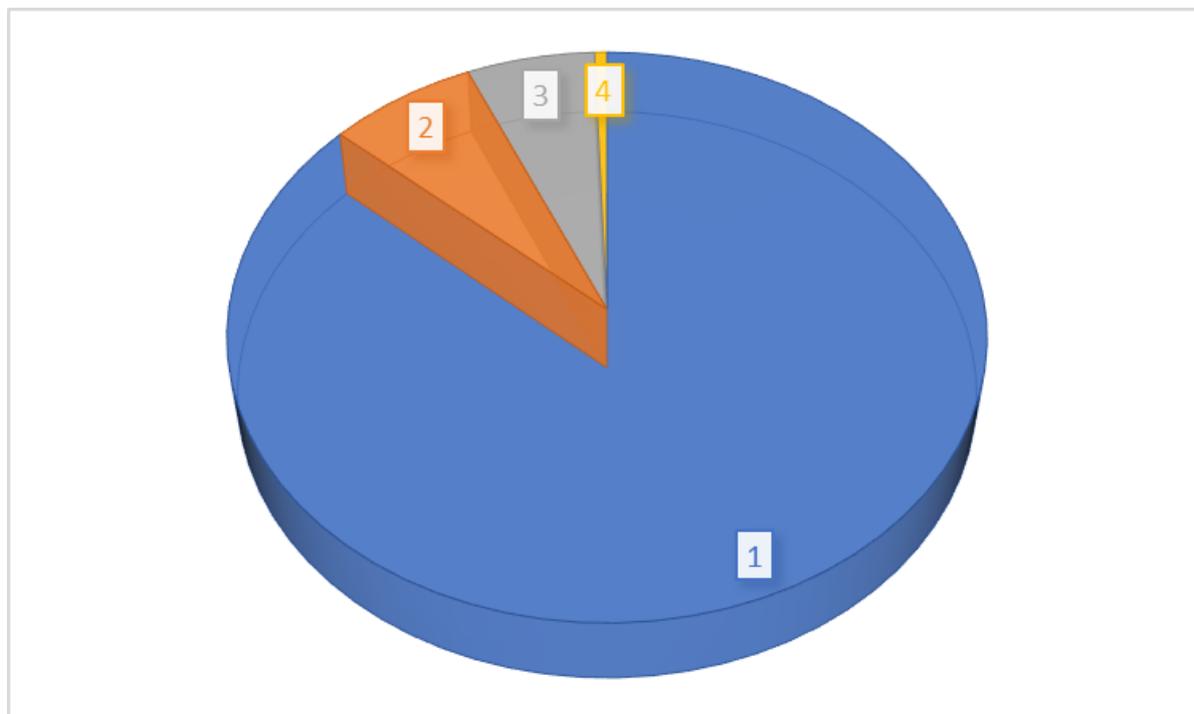
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

	<u>2019</u>	<u>2020</u>
- Caisse des Ecoles	197 000	175 000
- C.C.A.S.	36 347	65 000
- Subventions associations	12 400	14 500

FINANCES LOCALES

BUDGET 2020

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1 - Commune	1 892 000	2 072 000	3 964 000
2 - Caisse des Ecoles	319 220		319 220
3 - C.C.A.S.	268 000	6 500	274 500
4 - Immeuble Place de l'Eglise	24 620	2 000	26 620
TOTAL	2 503 840	2 080 500	4 584 340



Dépôts sauvages

Section unique : De l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets.

Article R632-1

Modifié par DÉCRET n°2015-337 du 25 mars 2015 - art. 1

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Section 3 : De l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets

Article R633-6

Créé par DÉCRET n°2015-337 du 25 mars 2015 - art. 1

Hors les cas prévus par les articles R. 635-8 et R. 644-2, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Section 4 : De l'abandon d'épaves de véhicules ou d'ordures, déchets, matériaux et autres objets transportés dans un véhicule

Article R635-8

Modifié par Décret n°2010-671 du 18 juin 2010 - art. 4

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, de l'infraction définie au présent article encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-41, la peine de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15.

Article R644-2

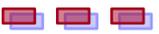
Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe (**amende** minorée à 90 €, **amende** forfaitaire à 135 €, **amende** majorée à 375 € et une **amende** maximale pouvant atteindre 750 €).

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Nous voyons sur la commune de plus en plus des dépôts sauvages, grande preuve d'incivisme. Il est rappelé que tous les déchets doivent être déposés soit dans les containers dédiés, soit à la déchetterie, ceci pour le bien être de tous et le bien vivre ensemble.

Toute personne prise en flagrant délit ou identifiée se verra sanctionnée par un dépôt de plainte suivi d'une amende. (Plusieurs contrevenants ont été identifiés, une plainte a été déposée et la procédure est en cours !...)





Info

Face aux dépôts sauvages, les obligations à la charge des pouvoirs publics- Les sanctions pénales

Contraventions	Cas	Montants pour les particuliers	Références
Classe 2	Dépôt contraire au règlement de collecte (tri, jour, horaire)	- Amende forfaitaire de 35 € si elle est payée sous 45 jours ; - 75 € au-delà de 45 jours ; - En cas de défaut de paiement, le juge du tribunal de police décide du montant de l'amende qui peut aller jusqu'à 150 €	Article R632-1 du code pénal (Article R541-76 du code de l'environnement)
Classe 3	Dépôt sauvage sur la voie publique	- Amende forfaitaire de 68 € si elle est payée sous 45 jours ; - 180 € au-delà de 45 jours ; - En cas de défaut de paiement, le juge du tribunal de police décide du montant de l'amende qui peut aller jusqu'à 450 €	Article R633-6 du code pénal
Classe 4	Dépôt qui entrave la libre circulation sur la voie publique	Amende forfaitaire dont le montant est décidé par juge du tribunal de police et pouvant aller jusqu'à 750 €	Article R644-2 du code pénal
Classe 5	Dépôt en flagrant délit avec l'aide d'un véhicule ou abandon d'épave de véhicule	Montant de l'amende fixé par le tribunal de police pouvant aller jusqu'à 1500 € et en cas de récidive jusqu'à 3 000 € + confiscation du véhicule	Article R635-8 du code pénal (Article R541-77 du code de l'environnement)

Communiqué de presse

La collecte des déchets pendant l'été : modalités et jours fériés

La collecte des déchets passe à l'heure d'été.

Comme chaque année, du 1^{er} juillet au 4 septembre, la collecte des déchets passe à l'heure d'été ! En effet, la collecte des ordures ménagères aura lieu toutes les semaines pour les communes de Bar, Beaumont, Champagnac-la-Prune, Espagnac, Gros-Chastang, Gumont, La Roche-Canillac, Le Chastang, Les Angles-sur-Corrèze, Lagarde-Marc-la-Tour (secteur Marc-la-Tour), Laguenne-sur-Avalouze (secteur Saint-Bonnet-Avalouze), Orliac-de-Bar, Pandrignes, Pierrefitte, Saint-Pardoux-la-Croisille, Saint-Paul, Saint-Salvador et Vitrac-sur-Montane.

Les collectes des déchets du mardi 14 juillet, jour férié, sont maintenues dans les communes concernées.

Ordures ménagères :

Chamboulive
Chanteix
Cornil
Lagraulière
Laguenne-sur-Avalouze (circuit 2)
Sainte-Fortunade
Tulle

Emballages recyclables en porte-à-porte (sac jaune) :

Corrèze
Eyrein
Saint-Augustin
Saint-Priest-de-Gimel

Le 15 août tombant un samedi, aucune commune n'est concernée par la collecte cette année.

Fermeture des déchetteries les jours fériés

Les déchetteries de Tulle agglo (Chamboulive, Corrèze, Gros-Chastang, Lagnac-sur-Rondelle, Naves et Tulle) ainsi que la plateforme de compostage (Saint-Mexant) seront fermées les mardi 14 juillet et samedi 15 août.

Informations et renseignements :
Tulle agglo - Service Collecte des Déchets
Rue Sylvain Combes - 19 000 Tulle
Tél. : 05 55 20 75 00 // Fax 05 55 20 75 01
Mail : tulleagglo@tulleagglo.fr // www.agglo-tulle.fr

Ecoles

C'est au terme de plusieurs réunions qui ont rassemblé élus, équipe pédagogique et agents communaux que le casse tête de la rentrée scolaire a débouché sur un projet de reprise qui a abouti le 14 mai à Laguenne-sur-Avalouze. « Le retour à l'école ne concernera que les 5 classes du primaire et la grande section de la maternelle expliquait Roger Chassagnard, le maire de la commune... pour la petite et la moyenne section, nous aviserons début juin en fonction de l'état sanitaire du pays s'il est opportun de réouvrir ces deux classes ». En effet les enfants de la classe de moyenne section ont pu être accueillis à l'école depuis le 2 juin et ceux de petite section depuis le 22 juin. Pour répondre autant que possible aux préconisations éditées par l'éducation nationale, chaque classe a été divisée en deux groupes de 15 élèves maximum (10 pour la grande section) et chaque groupe a retrouvé le chemin de l'école deux jours par semaine, le lundi et mardi pour les uns le jeudi et le vendredi pour les autres. « Pour la garderie, la rentrée s'effectue par la passerelle de la rue des armuriers poursuit Nicole Eyrolle adjointe aux affaires scolaires, l'accès au bâtiment scolaire est interdit à toute personne étrangère au fonctionnement de l'école ». A la cantine, il a fallu également s'adapter. « Les élèves rentrent directement dans le réfectoire sans emprunter le couloir utilisé par les résidents explique le maire de Laguenne-sur-Avalouze. En principe, avec des demi-classes chaque jour, un seul service devrait suffire... mais un second pourra être mis en place si c'est nécessaire ». A Laguenne tout a été mis en œuvre pour réussir cette rentrée scolaire bien angoissante.

Le protocole sanitaire ayant été assoupli, tous les enfants de toutes les classes ont pu rejoindre les bancs de l'école depuis le 22 juin.

LA CHANSON DES GESTES « BARRIERE »

Paroles: Marie-Pierre BERNARDINI Accompagnement: Loonaxa Illustrations: Cœur d'Artiflo

Si on veut se protéger
Pour ne pas attraper
Ce virus très méchant
Qui fait peur à tous les gens

Refrain

Il faut se laver les mains
Laver les mains
Tousser dans son coude
Tousser dans son coude
Bien jeter son mouchoir
Bien jeter son mouchoir
Et rester bien éloigné
Pour ne pas être touché



Il faut bien désinfecter
Tout ce qui a été touché
Et surtout n'oubliez pas
De bien vous frotter les doigts

Refrain

Il faut se laver les mains
Laver les mains
Tousser dans son coude
Tousser dans son coude
Bien jeter son mouchoir
Bien jeter son mouchoir
Et rester bien éloigné
Pour ne pas être touché



Les câlins se font de loin
Même avec les copains
Tous les gestes « barrière »
Nous devons bien les faire

Refrain

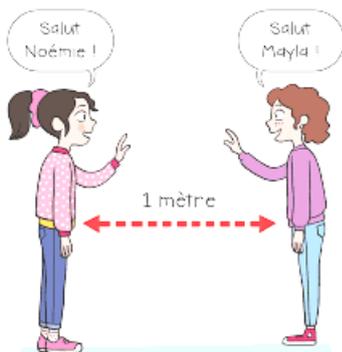
Il faut se laver les mains
Laver les mains
Tousser dans son coude
Tousser dans son coude
Bien jeter son mouchoir
Bien jeter son mouchoir
Et rester bien éloigné
Pour ne pas être touché



Vie scolaire



Le 22 juin tous les enfants ont repris le chemin des écoles.
La règle des gestes barrières étant toujours de mise, tout le monde s'est efforcé de garder les distanciations recommandées. Les locaux et les matériels ont été nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jours.
Nous ne pouvons que saluer le travail des équipes enseignantes et du personnel communal.



DESSINS A COLORIER



L'heure du déconfinement a beau avoir été sonnée, la plupart des associations Guennoises restent prudentes pour reprendre leurs activités.

Sociétés de chasse



- ◆ « L'ouverture générale pour la saison de chasse 2020-2021 est fixée au dimanche 13 septembre » explique le président Guennois Roland Freygefond.
« Des informations sur l'organisation des battues et le respect des gestes barrières nous parviendront dans l'été ». Les lâchers de gibiers (lièvres en juillet et faisans en septembre devraient s'effectuer normalement sur le territoire de Laguenne
- ◆ A Saint-Bonnet-Avalouze « La saison de chasse approche et s'annonce prometteuse étant donné le gibier que l'on voit fréquemment dans la campagne : chevreuils, lièvres, sangliers, renards et autres !!!.
Le repas du chevreuil a eu lieu le 8 mars dernier, avant le confinement; Il s'est déroulé comme d'habitude, dans une bonne ambiance. La société remercie tous ceux qui y ont participé et leur donne rendez vous l'année prochaine à la même époque ; si la covid le veut bien !!! »
Le Président Alain Chastrusse informe que « l'assemblée générale se tiendra début septembre, la date sera confirmée ultérieurement. Un lâcher de faisans (une vingtaine) sera effectué, comme d'habitude, la semaine avant l'ouverture »



VOLLEY

Le tournoi de fin de saison prévu pour le week-end du 5 juin est annulé et les troupes du président Gaël Chevallereau sont en vacances jusqu'à l'assemblée générale du club prévue début septembre.

Basket

La saison est terminée et les basketteurs devraient se retrouver en juillet pour l'assemblée générale du club.



Les vallées du Tacot

La sortie au Portugal prévue en juin a été annulée mais les dirigeants ont repris l'organisation des balades du mardi (les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois) avec des groupes limités à 10 personnes
Présentation du club des vallées du Tacot.

Contact : Marie-Claude Nadaud (06 87 48 86 15)



Amitiés guennoises

Toutes les activités sont annulées jusqu'en septembre y compris les réunions du jeudi après-midi au siège du club. « A la rentrée on avisera sur la reprise de nos rendez-vous hebdomadaires et sur la sortie à Villefranche-de-Rouergue prévue le 15 septembre a déclaré la présidente Michelle Chambaudie ».

La Boule Guennoise



Avec l'annulation de leur tournoi de Pentecôte et de toutes les compétitions jusqu'en septembre, les boulistes devront se contenter de parties entre eux pendant quelques temps encore. « Les fédérations (Lyonnaises et pétanque) autorisent la reprise du jeu uniquement en simple et avec 10 personnes maximum sur les bouledromes extérieurs explique le président Patrice Georges ».

Gymnastique



Le confinement a sonné l'heure de la sortie pour les membres du club. « On verra en septembre si la situation sanitaire nous permet de reprendre nos séances déclare la présidente Nathalie Gire ».

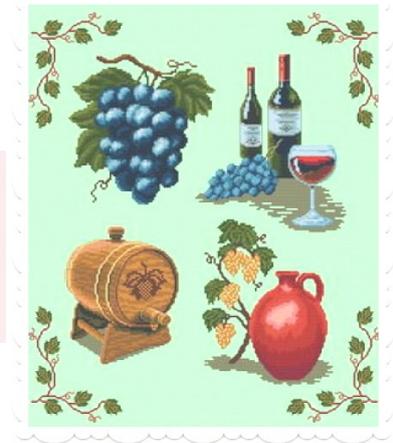


Jumelage

L'année 2020 est considérée comme année blanche et rendez-vous sera donné aux adhérents pour une assemblée générale électorale qui devrait avoir lieu en début d'année 2021.

Fête des vendanges

Suite à la réunion du comité d'organisation de la Fête des Vendanges et en raison de l'incertitude qui pèse sur la rentrée par rapport à la Covid 19, il a été décidé de reporter cette manifestation au mois de septembre 2021 où nous vous attendrons encore plus nombreux.



Cabaret Guennois



L'atelier écriture a fonctionné normalement en début d'année, malheureusement les circonstances liées au Covid n'ont pas permis de continuer à partir de la mi-mars.

Les membres de l'atelier ont pris la décision de ne pas reprendre l'écriture, et donc d'annuler le cabaret 2020 en accord avec la Municipalité.

Ne vous inquiétez pas tous nos écrits sont précieusement sauvegardés.

On se donne rendez-vous en 2021.

NAISSANCES

21 juillet : Mydré GEOFFRIT CHAUCHE
20 janvier : Tony FREYGNAC
12 février : Octavie, Blanche, Janine KIENZT



PACS

15 juin: David BARBOSA MAGALHAES et Léane, Alizée, Doriane SCAVO
06 juillet : Christophe, Laurent GALEA et Patricia, Noëlle CASTANET
11 juillet : Jérôme BITAUD et Elisabeth, Anne, Marie BONNET



DECES

30 mars : Noël, Alain AUJOL
17 avril : Antoine PAULO
14 mai : Bruno CHAUSSON
22 mai : Huguette, Emilienne TEYSSIER née LARRUE
13 juin : Maria, Emilia ARCENSO MATIAS



Nécrologie

C'est avec beaucoup d'émotion que le Conseil Municipal, les citoyens de Saint-Bonnet-Avalouze, ses collègues et ses amis ont appris le décès brutal, dans sa 54ème année, de Bruno CHAUSSON.

Enfant de la commune, il était un employé communal dévoué, toujours disponible. Nous garderons le souvenir d'un homme sympathique, soucieux d'offrir au regard des habitants et des visiteurs, un village agréable où il fait bon vivre. Parfaitement intégré à l'équipe municipale guennoise, c'est avec enthousiasme qu'il participait aux travaux de la nouvelle commune.

Nous avons une pensée particulière pour sa famille, notamment pour son fils Léo, ainsi que pour son papa, Maurice, Conseiller Municipal pendant 3 mandats.



RAPPEL...

Nuisances



Trop souvent nous recevons des administrés se plaignant des déjections canines non ramassées. Un petit rappel de civisme s'impose:

Tout propriétaire de chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public pourra être sanctionné. En effet, le ramassage des déjections de votre animal est obligatoire ! Si tout le monde fait preuve d'un peu de civisme, c'est le cadre de vie tant apprécié des habitants de la commune qui sera préservé .



De plus en plus de masques sont retrouvés jetés au sol de notre commune.

Il est urgent d'agir pour stopper ces actes inacceptables et faire prendre conscience de leur dangerosité. L'abandon des équipements de protection mettent non seulement en danger l'environnement, mais également la santé de tous, risquant la propagation du virus.

Article R1334-31 :

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Il est souhaitable pour le bien être de tous de rappeler quelques règles élémentaires de savoir-vivre permettant de profiter de son cadre de vie sans gêner les autres.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués les jours ouvrables que : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis que de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés seulement de 10 h à 12 h.

Horaires autorisés Pour la tonte et les engins à moteur

LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 A 12H00
DE 14H30 A 19H30

LE SAMEDI
DE 9H00 A 12H00
DE 15H00 A 19H00

LES DIMANCHES
ET JOURS FERIÉS
DE 10H00 A 12H00



Merci de respecter
les horaires